

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

**Délibération 2022-17**

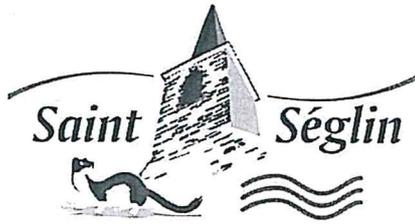
**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022**

Madame Le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 31 janvier 2022 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations.

Les conseillers municipaux présents lors de la séance du 31 janvier dernier adoptent à l'unanimité le compte-rendu sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 24/02/2022  
Reçu en préfecture le 24/02/2022  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20220221-2022\_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

Délibération 2022-18  
SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2022 :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2022
Cyclo club de Saint-Séglin	200,00 €
A.C.C.A de Saint-Séglin	200,00 €
Club des Retraités Séglinois	180,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Maure de Bretagne	50,00 €
Amicale des donneurs de sang de Maure de Bretagne	50,00 €
Secours Catholique section Maure de Bretagne	50,00 €
ADMR de Maure-de-Bretagne	50,00 €
Centre anticancéreux Eugène Marquis Rennes	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>830,00 €</b>

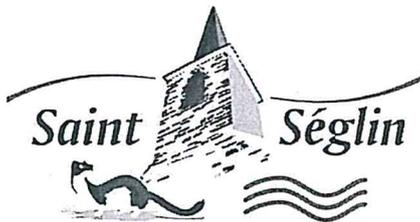
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022, article 6574

Pour copie certifiée conforme,

- Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID : 035-213503113-20220221-2022\_19-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Étaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

**Délibération 2022-19**

**RPI LES BRULAIS-SAINT-SÉGLIN-COMBLESSAC - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Madame Le Maire rappelle les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat et la décision des trois communes du RPI de prendre en charge un tiers des dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés hors communes du RPI.

Madame Le Maire communique ensuite le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2021/22 qui s'établit à 384€ en élémentaire et 1 307€ en maternelle (hors charges à caractère social).

Le nombre d'élèves sur l'ensemble du RPI est de 103 enfants au 1<sup>er</sup> septembre 2021 dont 45 domiciliés sur la commune (14 en maternelle - 31 en primaire) et 9 domiciliés hors communes du RPI (4 en maternelle - 5 en primaire).

Le coût total pour la commune de Saint-Séglin s'élève donc pour l'année scolaire 2021/2022 à 32 584,67€, versé aux trois structures de l'OGEC BRUSECOM de la façon suivante:

- OGEC BRUSECOM Les Brulais : 13 070,00 €
- OGEC BRUSECOM Saint-Séglin : 8 684,00 €
- OGEC BRUSECOM Comblessac : 8 448,00 €
- Part pour les élèves hors communes RPI : 2 382,67 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

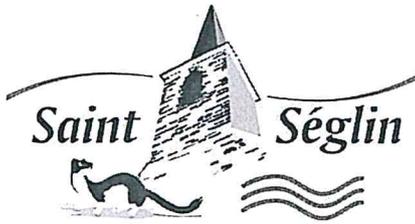
- Accepte de verser aux trois sites la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2021/2022 selon la répartition indiquée ci-dessus, pour un montant total de 32 584,67 euros,
- Dit que cette participation sera versée en 4 fois, soit 8 146,17 € par trimestre
  - OGEC BRUSECOM Les Brulais : 3 466,05 € / trimestre
  - OGEC BRUSECOM Saint-Séglin : 2 369,56 € / trimestre
  - OGEC BRUSECOM Comblessac : 2 310,56 € / trimestre
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022, au compte 6574

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 24/02/2022  
Reçu en préfecture le 24/02/2022  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20220221-2022\_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

Délibération 2022-20

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2022 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de:

\* Section de fonctionnement : 400 140,00 euros

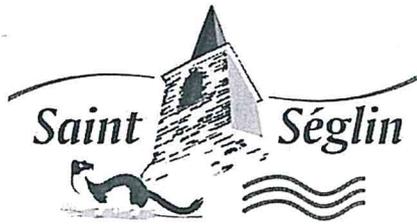
\* Section d'investissement : 420 625,90 euros

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 24/02/2022  
Reçu en préfecture le 24/02/2022  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20220221-2022\_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

Délibération 2022-21

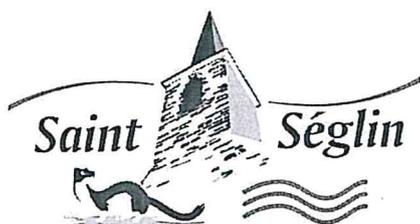
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2022 pour le budget annexe Assainissement qui s'élève

- \* En Section d'exploitation : 35 811,36 euros
- \* En Section d'investissement : 18 063,93 euros

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 24/02/2022  
Reçu en préfecture le 24/02/2022  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20220221-2022\_22\_BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Étaient présents: TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

Délibération 2022-22

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2022 pour le budget annexe Lotissement qui s'élève

\* En Section de fonctionnement: **38 754,19 euros**

\* Section d'investissement : **44 197,51 euros**

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 24/02/2022  
Reçu en préfecture le 24/02/2022  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20220221-2022\_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

Délibération 2022-23

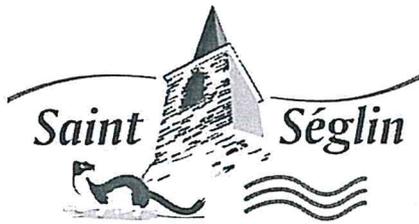
BUDGET ANNEXE COMMERCE - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2022 pour le budget annexe Lotissement qui s'élève

- \* En Section de fonctionnement : 19 700,00 euros
- \* Section d'investissement : 15 823,31 euros

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

**Délibération 2022-24**

**TAUX D'IMPOSITION 2022 DES TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- RETIENT pour l'année 2022, les taux d'imposition pour les taxes locales suivants :

	Taux 2021	Taux 2022
Foncier bâti	36,90 %	36,90 %
Foncier non bâti	46,36 %	46,36 %

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN

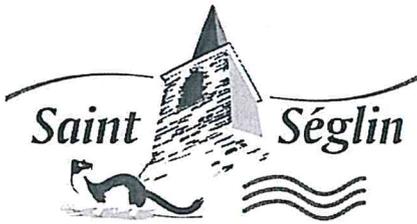


Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID : 035-213503113-20220221-2022\_25-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

Délibération 2022-25

URBANISME : ACHAT PARCELLE ZE 377

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2021-47 du 27 septembre 2021 concernant l'achat des terrains cadastrés ZE 443, A 2064, A 2066 et ZE 378 situés à Haudebert, au prix de 4 € le mètre carré, en vue d'y aménager un lotissement.

Le notaire, chargé d'organiser cette vente, demande une nouvelle délibération concernant la parcelle ZE 377.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acquérir le terrain cadastré ZE 377, au prix de 4 € le mètre carré,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN



Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID : 035-213503113-20220221-2022\_26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022  
Et publication ou notification le 22/02/2022

Délibération 2022-26

FINANCES PUBLIQUES : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame le Maire expose qu'il y aurait lieu de contracter une ligne de trésorerie de 80 000 euros pour financer les investissements prévus en 2022.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDENT d'ouvrir une ligne de trésorerie de 80 000 euros
- RETIENNENT la proposition du Crédit Agricole, soit Index Euribor 3 mois moyenné non flooré (-0,561% au 31/01/2022) + 1,3% de marge (soit un taux actuel de 0,739%)

Frais de dossier : 80 €

Commission engagement : 0,10% soit 80 €

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 24/02/2022  
Reçu en préfecture le 24/02/2022  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20220221-2022\_27\_BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 Février 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, GÉMIN Sébastien, MOTEL Jean Yves, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), SECK Cheikh (pouvoir à MONVOISIN Marie-Thérèse), LECLERC Didier

Secrétaire de séance:

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/02/2022

Et publication ou notification le 22/02/2022

**Délibération 2022-27**

**SALLE ST MICHEL : MISE A PRIX DU MOBILIER A VENDRE**

Madame le Maire informe que suite à la rénovation de la salle Saint-Michel, de nouvelles tables ont été commandées par la municipalité.

Il est proposé de mettre en vente l'ancien mobilier de la salle communale au prix suivant :

- 25 euros pour les tables 6 places
- 20 euros pour les tables 4 places

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente des tables de la Salle Saint Michel aux conditions énumérées ci-dessus soit 25 euros pour les tables 6 places et 20 euros pour les tables 4 places.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN

